

Un droit d'accès à l'énergie pour tous !



Ecole des Cadres, CEPRé, La Louvière
2 décembre 2015

LE RWADE

Objectif :

- Défendre un droit d'accès durable à l'énergie pour tous
Chaque citoyen belge devrait jouir d'un droit à une vie digne et à un logement décent - un bien pas comme les autres !
- Croiser les enjeux sociaux et environnementaux

Membres:

- ▶ Des organisations : FGTB, CSC, MOC, Equipes populaires, Inter Environnement Wallonie, Fédération des Services Sociaux, Solidarités nouvelles, Empreintes, Revert, RWLP, Réseau IDée, Miroir Vagabond
- ▶ Des partenaires : Droits quotidiens, la Maison de l'Habitat durable, VSZ, le CRIOC, l'ULB, EAPN, etc.

LE RWADE - Les missions

- ▶ Veiller à la bonne application du cadre législatif, particulièrement en ce qui concerne les missions de service public ;
- ▶ Structurer et faire entendre l'avis et les préoccupations du citoyen et du monde associatif et syndical ;
- ▶ Veiller à la participation des consommateurs dans la mise en œuvre et dans l'évaluation des politiques énergétiques;
- ▶ En tant qu'interlocuteur reconnu, assurer du lien entre les citoyens et les représentants politiques et alimenter les pouvoirs publics ;
- ▶ Informer le grand public autour des enjeux énergétiques.

Deux axes de travail en interaction

- ▶ Un axe « de terrain » : formations, animations, création d'outils, etc.



- ▶ Un axe « politique » : construction de revendications et représentation des consommateurs résidentiels.

Energie Info Wallonie



- ▶ Le RWADE et Droits quotidiens
- ▶ Un service pour les intermédiaires sociaux et les citoyens:
 - ▶ Des formations et animations
 - ▶ Des fiches pédagogiques, des courriers types
 - ▶ Des outils d'animation (Energic'à brac)
 - ▶ Un site Internet : www.energieinfowallonie.be
 - ▶ Une permanence téléphonique : 081 390 626
 - ▶ Des permanences décentralisées à la demande
 - ▶ Un réseau d'échanges
 - ▶ Une analyse de la jurisprudence
 - ▶ Etc.



énergie info
wallonie
éclairez vos droits !



Éclairez vos droits !

BESOIN D'AIDE ?
081 390 626



MARCHÉ DE L'ÉNERGIE

CHANGER DE FOURNISSEUR

CONTRAT ET FACTURE

DÉMÉNAGEMENT

MESURES SOCIALES

DIFFICULTÉS DE PAIEMENT

PLAINTES

LOGEMENT

Énergie Info Wallonie

Service d'appui associatif à destination des intermédiaires sociaux et citoyens consommateurs wallons, notre mission est de vous soutenir et de vous informer sur toute difficulté ou question liée à l'accès à l'énergie.

ATTENTION! Pour toute question concernant les économies d'énergie ou les primes, contactez les [GUICHETS DE L'ENERGIE](#).

☛ Ce site d'information vous propose :

- ☛ Des fiches d'informations et schémas explicatifs sur des matières liées à l'énergie ;
- ☛ Des courriers types et formulaires pour vous aider dans vos démarches ;
- ☛ Un service à contacter pour toutes vos questions en matière d'accès à l'énergie.

[EN SAVOIR PLUS SUR NOS SERVICES ?](#)



Rechercher



Ensemble, cet après midi...

- ▶ La libéralisation des marchés gaz et électricité
- ▶ L'encadrement public des marchés - aspects sociaux
- ▶ Les revendications du RWADE

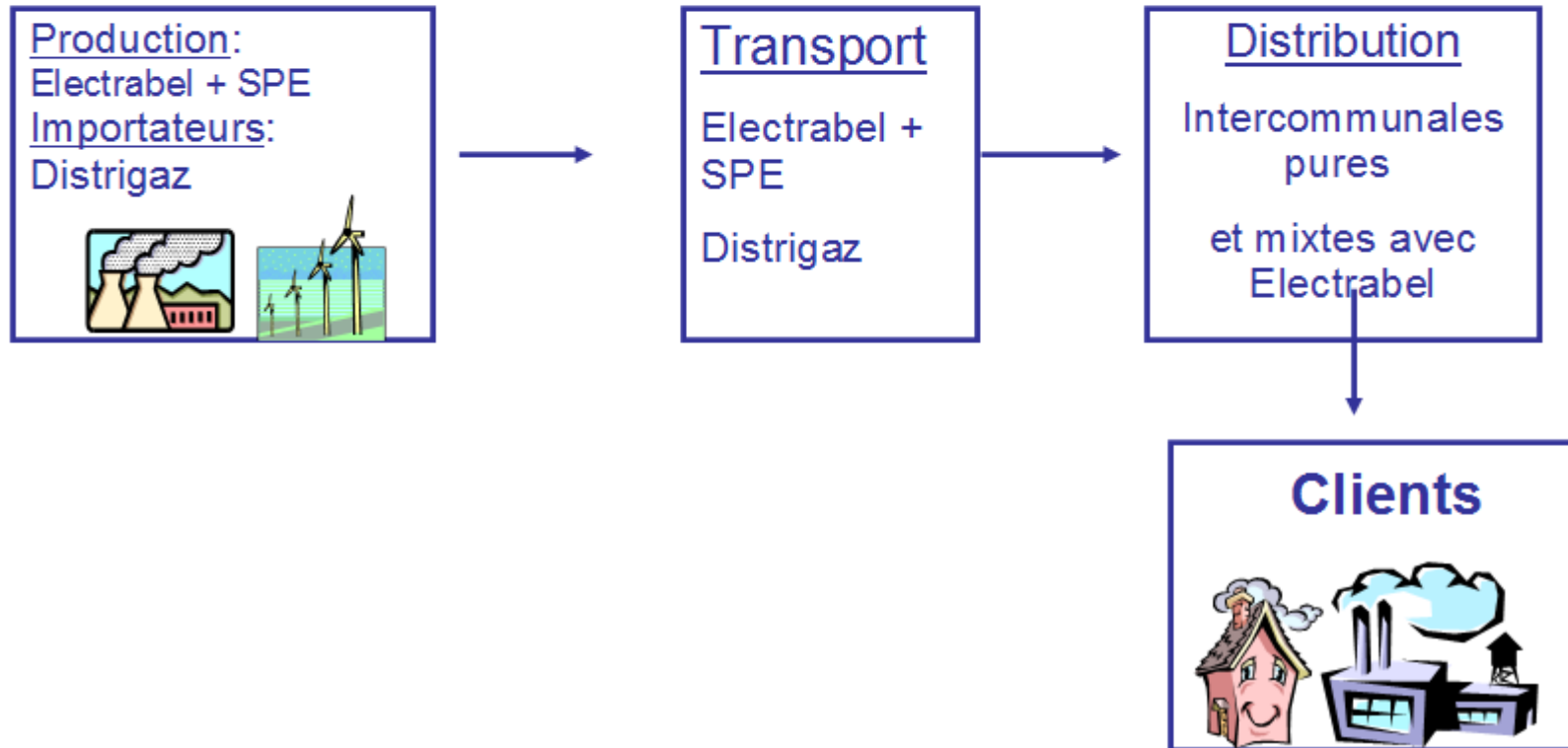
La libéralisation - Historique

- ▶ Volonté de l'Europe notamment de libéraliser le secteur de l'énergie → mettre fin au monopole
- ▶ Objectifs de la libéralisation :
 - ▶ Garantir une plus grande qualité des services offerts
 - ▶ Grâce à un jeu de concurrence, diminuer les prix de l'énergie

Avec la libéralisation naît une série d'acteurs

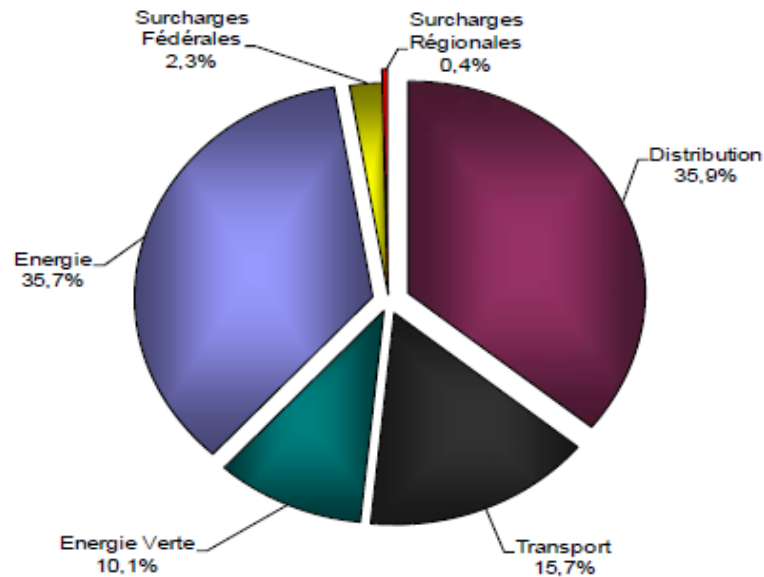
Hier

Comité de Contrôle de l'Electricité et du
Gaz : (Syndicats et FEB)



Libéralisation : les prix de l'énergie

Composantes du prix du kWh d'électricité
Client Dc (1600 kWh Jour - 1900 kWh nuit)
Juin 2015



Composantes du prix du kWh de gaz
Client D3 (23 260 kWh/an)
Juin 2015

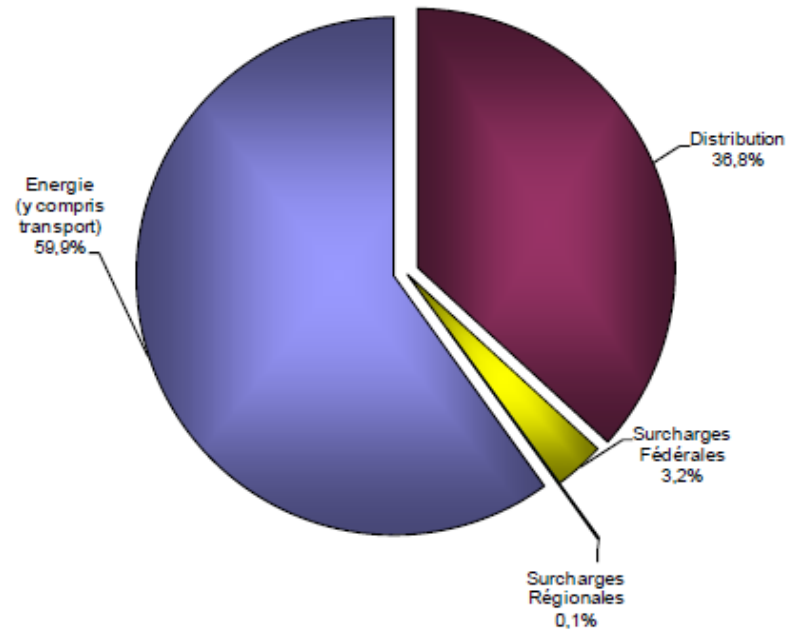


Figure 1: Composantes du prix du kWh d'électricité et de gaz

Evolution salaires / prix énergie (étude CRIOC 2011)

- ▶ En Wallonie, les prix pratiqués par les différents fournisseurs restent depuis 2007 supérieurs aux prix réglementés.
- ▶ Depuis 2007, les prix de l'électricité ont augmenté de plus de 2 fois plus rapidement que les salaires, selon les quantités consommées. Les prix du gaz, eux, ont augmenté 3 fois plus rapidement que les salaires.

	Da (600 kWh)	Db (1200 kWh)	Dc (1600 kWh jour - 1900 kWh nuit)	Dc1 (3500 kWh)	Dd (3600 kWh jour - 3900 kWh nuit)	De (3600 kWh jour - 3900 kWh nuit - 12500 kWh excl. nuit)
Moyenne année 2012	+73%	+49%	+36%	+30%	+28%	+43%
Moyenne année 2013	+73%	+49%	+39%	+32%	+33%	+56%
Mars 2014	+66%	+45%	+37%	+30%	+33%	+56%
Décembre 2014	+45%	+27%	+20%	+13%	+15%	+36%
Juin 2015	+50%	+32%	+25%	+19%	+21%	+55%

Tableau 3 : Pourcentages d'augmentation de la facture totale annuelle de la moyenne pondérée par GRD des fournisseurs désignés par rapport à décembre 2006

La précarité énergétique

- ▶ Etre en situation de précarité énergétique, c'est être en situation de risque face à ses besoins d'énergie
- ▶ La précarité énergétique recouvre plusieurs dimensions : le revenu, le logement, la santé, etc.
- ▶ Une définition parmi d'autres : « est en situation de précarité énergétique un ménage qui dépense au moins 10% de son revenu aux dépenses d'énergie »
- ▶ De plus en plus de personnes sont en situation de précarité énergétique.

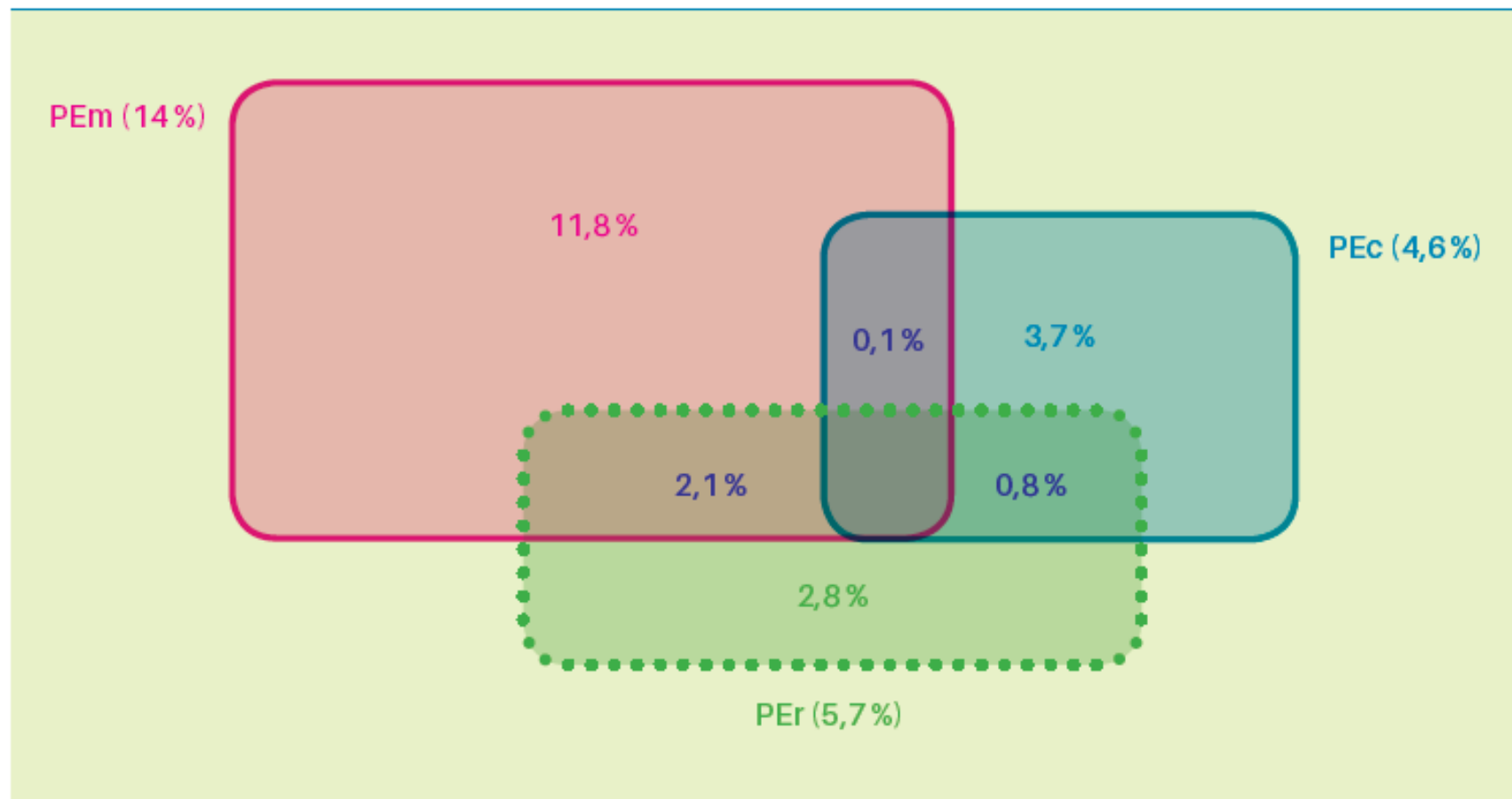
Le baromètre de la Plateforme de lutte contre la précarité énergétique

3 formes de précarité énergétique :

- La précarité énergétique mesurée : concerne des ménages qui consacrent une part trop importante de leurs revenus aux dépenses énergétiques (Pem)
- La précarité énergétique cachée: concerne des ménages qui sont contraints de restreindre leur consommation (Pec)
- La précarité énergétique ressentie : concerne des ménages qui ont le sentiment d'être en difficulté face au coût de l'énergie - indicateur déclaratif (Per)

Le baromètre de la Plateforme de lutte contre la précarité énergétique

Illustration 7 - Recouvrements entre les trois formes de précarité énergétique (2013)



Le baromètre de la Plateforme de lutte contre la précarité énergétique

- ▶ En Wallonie:

Pem : 19,1 %, Pec : 3,1 %, Per : 7,4%

- ▶ Evaluation d'un facteur de profondeur de la précarité énergétique (monétaire) pour la Wallonie

- ▶ Pem: 63,8 euros / mois

- ▶ Pec: 95, 1 euros / mois

Le baromètre de la Plateforme de lutte contre la précarité énergétique

Des publics particulièrement touchés :

- ▶ Les locataires
- ▶ Les ménages isolés
- ▶ Les familles monoparentales
- ▶ Les plus âgés isolés

L'encadrement public des marchés libéralisés du gaz et de l'électricité

Quelles sont les mesures existantes ?

- ▶ Protection des consommateurs
- ▶ Clients protégés - Tarif social
- ▶ Procédure de défaut de paiement
- ▶ Primes/soutien à l'isolation - amélioration performances énergétiques du logement

Protection des consommateurs

- ▶ Accord « Le consommateur dans le marché libéralisé d'électricité et de gaz » - Concerne la vente à distance ou hors établissement , les informations sur la facture, les conditions générales équitables et équilibrées, etc.
- ▶ Un exemple : En cas de démarchage, tous les fournisseurs s'engagent à respecter une série d'obligations :
 - Le consommateur ne peut en aucun cas être contacté avant 9h ou après 20h;
 - Les agents commerciaux doivent faire connaître leur identité et le fournisseur pour lequel ils travaillent;
 - Les agents commerciaux mettent immédiatement fin à la conversation sur simple demande du consommateur ;
 - Les fournisseurs et agents commerciaux n'abusent pas de la faiblesse du consommateur : ils se comportent de manière particulièrement réservée vis-à-vis des personnes âgées, moins valides et défavorisées.

Clients protégés - tarif social

- ▶ Ayants droits fédéraux Vs. régionaux
- ▶ Octroi du tarif social : le tarif le plus avantageux du marché
- ▶ Automatisation pour les fédéraux- pas opérationnelle à 100%

Procédure de défaut de paiement



- ▶ Le placement du compteur à budget (CAB) est facturé 100 euros indexé en électricité et 150 euros indexé en gaz.
- ▶ Le GRD notifie au fournisseur le relevé du compteur effectué lors du placement et le fournisseur informe le client du montant exact de la dette.
- ▶ Quid en cas de refus présumé ?
- ▶ Quid en cas de retard de placement du CAB par le GRD ?

Le compteur à budget, une mesure sociale ?

Quelques chiffres

- ▶ Durée des plans de paiement octroyés par les fournisseurs diminuée. En 2014, moyenne de 5,6 mois.
- ▶ Demande de placement du CAB pour défaut de paiement pour 2014 :
ELEC: 83.330 - GAZ: 41.571
- ▶ Nombre de placement pour 2014:
ELEC : 17.325 - GAZ : 3.719 (soutis technique - en général, autour de 8000/9000)
- ▶ Nombre total de CAB placés pour 2014 :
ELEC: 134.720 (46% encore activés) - GAZ : 40.913 (53% encore activés)
- ▶ Coupures pour refus de placement pour 2014:
 - ▶ ELEC: 5.973 ELEC - GAZ: 756 (soutis technique - Plus de 3.000)

Quelques chiffres

- ▶ Montant de la dette, au moment du placement pour l'année 2014 (Le placement coûte environ 900 euros):
 - ▶ 47,6 % des clients : moins ou égal à 250 euros
 - ▶ 25 % des clients: entre 250 et 500 euros
 - ▶ 16,7 % des clients: entre 500 et 1000 euros
 - ▶ 10,7 % des clients: plus de 1000 euros.
- ▶ Coût pour la collectivité : 43 millions en 2013 + 16 millions pour la fourniture X

Des compteurs à budget : pour quoi faire ?

- ▶ Pour quoi faire ?
 - ▶ Protéger des coupures ?
 - ▶ Auto-coupures
 - ▶ Coupures pour refus présumé du compteur à budget
 - ▶ Economiser l'énergie ?
 - ▶ Limiter l'endettement ?
 - ▶ Limiter les dettes auprès des fournisseurs?

Ce que prévoit la DPR

- ▶ « garantir l'accès de tous à l'énergie » et « d'améliorer la protection des consommateurs ».
 - ▶ « évaluer les compteurs à budget pour voir s'ils constituent la meilleure protection sociale pour le consommateur à un coût raisonnable pour la collectivité ».
- Mesure reprise par le Plan de lutte contre la pauvreté

Primes/soutien à l'isolation - amélioration performances énergétiques du logement

- ▶ **Primes à la réhabilitation** : Ex. : Remplacer la toiture, les menuiseries extérieures ou le plancher, rendre l'électricité conforme, éliminer la mэрule ou assécher les murs
Pourcentage du cout des travaux (jusqu'à 2/3, en fonction de vos revenus et de votre localité)
Réha + : prise en compte de critères de performance énergétique
- ▶ **Primes énergie**: audit énergétique, isolation, installation d'une chaudière performante, chauffe eau solaire, etc.
Primes fixes variant en fonction d'une série de critères liés à la performance énergétique et aux revenus du ménage (Isolation)
- ▶ **Prêts à taux zéro**
- ▶ **FRCE** : antennes locales - prêts à taux zéro - cible sociale
- ▶ **MEBAR** : aides à l'investissement pour les ménages à revenus modestes - montant: max 1365 euros par personne
Conditions: revenu inférieur au revenu d'intégration sociale majoré de 20%

Des améliorations mais...

Type de revenu	% dossiers éco packs (2011 - 2013)	% de dossier primes isolation 2010	% de la population (personnes)
Base	56%	78%	27%
Modeste	29%	15%	29%
Précaire	15%	7%	44%
TOTAL	100%	100%	100%
Modeste+ précaire	34%	22%	73 %

Source : Cabinet Nollet - Mars 2014

Ce qu'en dit la DPR....

- ▶ L'amélioration de la performance des logements figurent tant dans les chapitres logement, énergie que celui de la lutte contre la pauvreté.
- ▶ La DPR prévoit une évaluation des primes, en vue de simplifier et d'optimiser ces soutiens publics.
- ▶ La cible prioritaire de ces aides semble néanmoins étendue (ménages à revenus modestes et précaires → ménages à bas et moyens revenus + prise en compte de la taille des ménages).

Révision Furlan

- ▶ Moratoire de 3 mois sur les aides Logement/Energie
- ▶ Simplification du système
- ▶ Elargissement des prêts à taux zéro pour les investissements en réhabilitation (étanchéité, eau, confort acoustique, mise en conformité des installations électriques, etc.)
- ▶ Budget :
 - ▶ Logement : de 24 millions (2014) à 14 millions (2015)
 - ▶ Energie: 38 millions (2014) à 23 millions (2015)
- ▶ Quid de MEBAR et du FRCE ?
- ▶ Quid d'une stratégie d'approche et d'accompagnement ?

Les revendications du RWADE

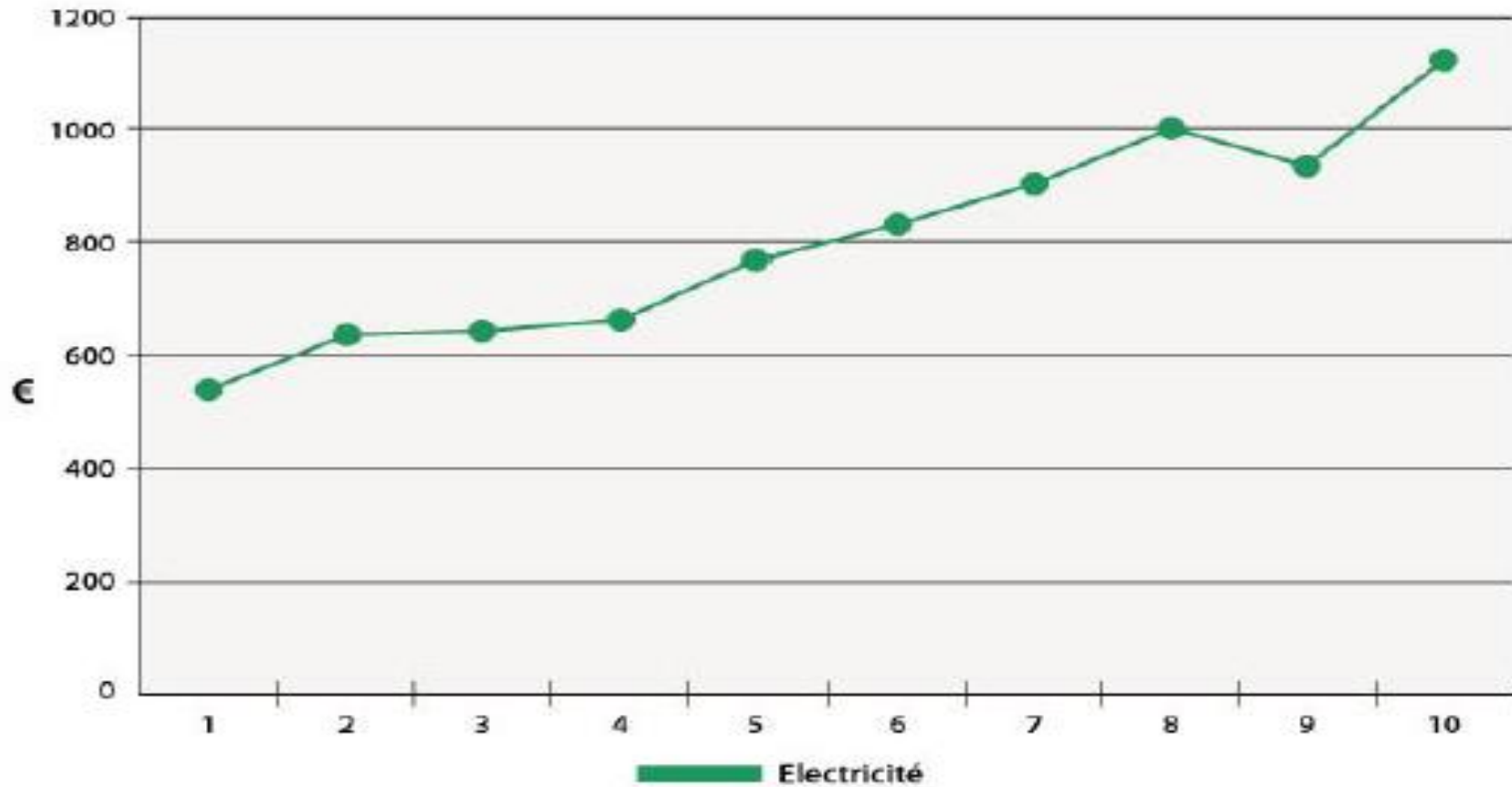
Les revendications du RWADE

- ▶ Le renforcement de la protection des consommateurs, notamment via :
 - ▶ L'interdiction du démarchage
 - ▶ De nouvelles catégories de clients protégés sur base d'un critère de niveau de revenu
- ▶ La suppression des compteurs à budget
- ▶ La tarification progressive et solidaire de l'électricité
- ▶ L'amélioration de la performance énergétique des logements
- ▶ La représentation des consommateurs

Défaut de paiement - Nous revendiquons

- ▶ La suppression du placement des compteurs à budget en cas de défaut de paiement ;
- ▶ Le conditionnement de toute coupure à une décision de la justice de paix, seule garante du respect des droits et obligations des parties en présence (consommateurs, fournisseurs et GRD) ;
- ▶ Le renforcement du tarif social spécifique : au fédéral et à la région, en lien avec le niveau de revenu et la qualité du logement.

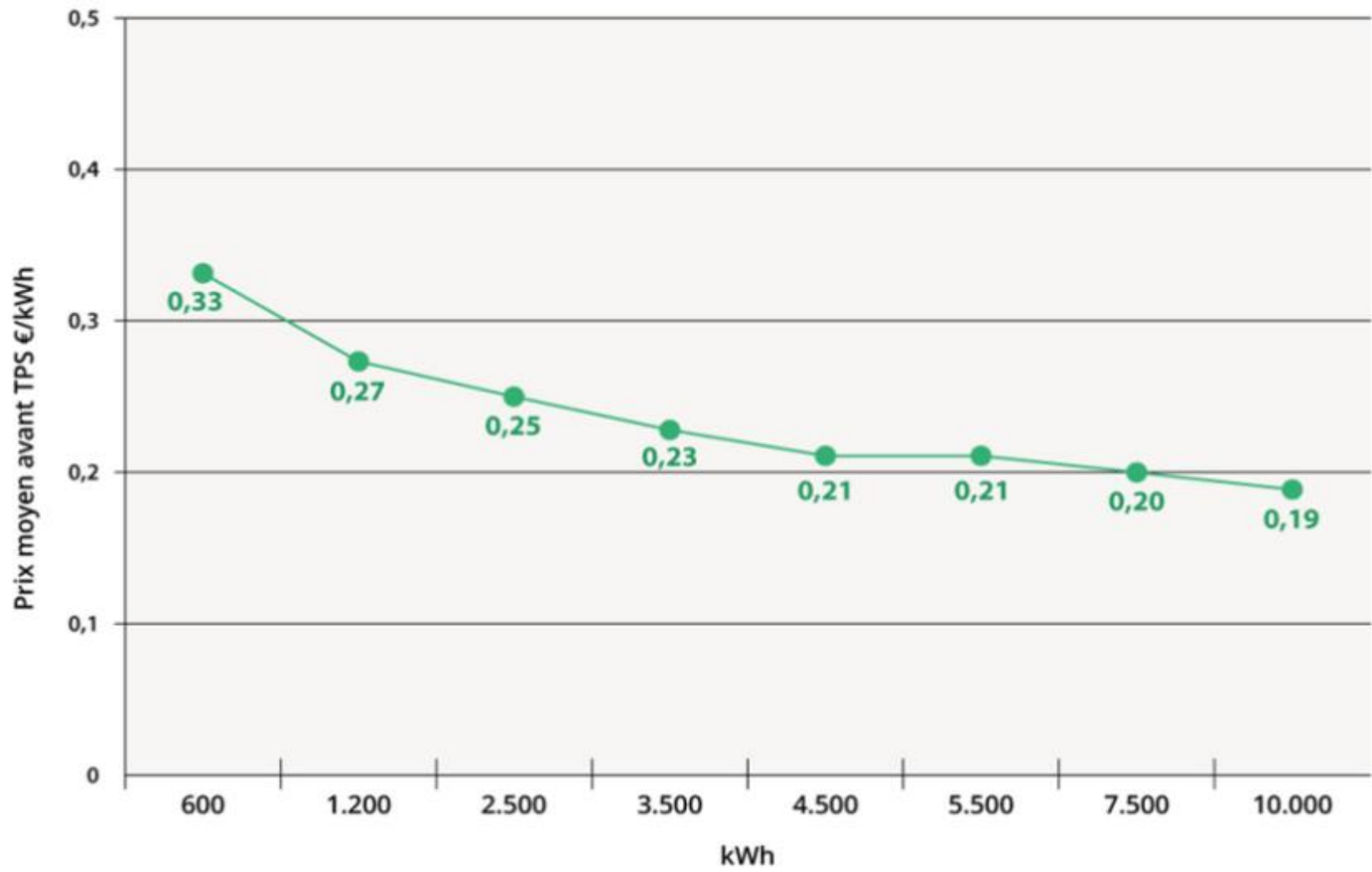
Une tarification progressive et juste !



Sources : Données Wallonie de l'enquête sur le budget des ménages 2010 du SPF Economie

Actuellement :

- ▶ Le prix unitaire de l'électricité baisse au fur et à mesure que la consommation augmente,
- ▶ Moins un ménage consomme, plus il paye cher son kWh à l'unité.
- ▶ En cause : les termes fixes de la facture



Le principe de la tarification progressive et solidaire

- ▶ Objectif : rendre le prix de l'électricité progressif au fur et à mesure que la consommation augmente
- ▶ Moins un ménage consomme, moins cher il payera cher son kWh à l'unité
- ▶ Inciter ainsi les ménages à consommer moins
- ▶ Attention particulière pour les ménages précarisés qui consommeraient beaucoup (chauffage électrique d'appoint, chauffe eau électrique, mauvais équipements, etc.)
- ▶ Lien avec le tarif social pour les bas revenus

La rénovation énergétique des logements

Nous revendiquons :

- ▶ Renforcement et réorientation des dispositifs afin de toucher davantage les ménages qui ne pourraient pas effectuer les travaux en l'absence d'incitants → Cible prioritaire : les ménages précaires et modestes, les ménages en défaut de paiement.
- ▶ Stratégies d'approche et d'accompagnement collectives, locales et publiques
- ▶ Articulation des différents dispositifs

La représentation des consommateurs

Nous revendiquons :

- ▶ Une véritable reconnaissance de la représentation des consommateurs résidentiels
- ▶ Des moyens structurels leur permettant de construire une expertise de terrain, en contact avec les citoyens et de défendre les intérêts des consommateurs de la même manière que le font les autres acteurs du marché
- ▶ Un lieu de concertation structuré et reconnu autour des enjeux de l'accès à l'énergie

Merci pour votre attention !

Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie
(RWADE)

Rue du Lombard 8, boîte 2
5000 Namur



aurelie.ciuti@rwade.be

081 71 13 71